

# Le refus de l'esclavitude et l'hybridité de l'esclavage à l'île Bourbon

Prosper Ève

► **To cite this version:**

Prosper Ève. Le refus de l'esclavitude et l'hybridité de l'esclavage à l'île Bourbon. Revue Historique de l'océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien, 2019, L'esclavage, sujet d'Histoire, enjeu de mémoire, pp.319-332. hal-03247111

**HAL Id: hal-03247111**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03247111>**

Submitted on 2 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le refus de l'esclavitude et l'hybridité de l'esclavage à l'île Bourbon

Prosper Eve  
 Professeur d'Histoire moderne  
 CRESOI – OIES  
 Université de La Réunion  
 Président de l'AHIOI

Je tiens à redire l'intérêt de ce colloque en deux mots au début de cet exposé. En ce mois de novembre marqué par des scènes de violence dans ce département français ultramarin, réfléchir sur la pratique de l'esclavage dans cette île qui nous ramène forcément à prendre en considération l'attitude noble des esclaves le jour de l'abolition de l'esclavage est une entreprise saine à bien des égards, à condition bien sûr de croire en l'intérêt de l'histoire et dans les leçons qu'elle nous donne pour construire la société fraternelle voulue par les républicains de 1848.

Pour introduire mon propos, je vais me référer à la définition donnée par François Cudenet de la population de cette île ultramarine française dans son ouvrage *L'île de La Réunion* paru en 1903. Il dit « La Réunion est un résumé, une réduction de la métropole, une petite France insulaire, image vivante de la grande patrie, parlant la même langue, régie par les mêmes lois et les mêmes coutumes, ayant la même religion, le même culte, les mêmes mœurs, les mêmes passions, les mêmes instincts, le même caractère, et animée du même patriotisme, d'un même esprit d'entreprise »<sup>804</sup>.

Pourtant, malgré ces mots très assimilationnistes, il n'ignore pas le passé esclavagiste de cette île. Quand il présente la population esclave, c'est pour mettre en avant le métissage, les familles invisibles, expression chère à Sabine Noël, c'est pour souligner son occidentalisation totale.

« Les esclaves que l'on introduisit à l'île Bourbon provenaient de sources diverses, de race d'hommes distincts, de pays souvent fort éloignés les uns des autres. On les prenait un peu partout. A Madagascar, des différentes contrées de l'Asie, dans les nombreux archipels des mers de l'Inde, et dans les comptoirs échelonnés le long de cet interminable littoral de l'Afrique, alimenté d'esclaves par ces razzias qu'opéraient les uns sur les autres, de toute antiquité, les peuplades sauvages, étrangères, ennemies, disséminées dans l'immensité du continent noir. Importés par petites

---

<sup>804</sup> François Cudenet, *L'île de La Réunion*, 1903, p. 12

quantités, ils étaient au fur et à mesure, distribués, répartis sur toutes les habitations. Enveloppés à l'instant même par une civilisation supérieure, dominés par l'irrésistible ascendant d'un régime puissamment organisé, ils pouvaient se constituer à l'état de force opposante, entraînés qu'ils étaient par la diversité de leurs origines et de leurs idiomes, non moins que par les rigueurs de leur condition d'esclave, obligés de se servir de leur langue, d'accepter notre religion, de se plier à nos mœurs, à nos idées, à nos coutumes, qui nous opposaient à eux, ils étaient bien vite absorbés et assimilés, ou bien ils périssaient. Ceux d'entre eux, qui avaient l'aptitude, la réceptivité suffisante, les plus intelligents, les mieux doués, les meilleurs étaient incorporés à notre civilisation. Les autres, hélas ! mouraient à la peine, ou s'enfuyaient dans les forêts où ils ne tardaient pas à s'éteindre et à disparaître. Tout le système politique et social tendait vers ce résultat, que la nature des choses impliquait, et le mélange, le croisement des races, la fréquence des unions entre Européens et esclaves, la faculté réservée à l'esclave d'acquérir la liberté et la nationalité française, en un mot l'ensemble des conditions du milieu colonial favorisait cette œuvre d'assimilation et de sélection, qui n'a peut-être pas marché avec une grande vitesse dans les diverses colonies, mais qui est parachevée, maintenant à l'île de La Réunion et dont rien ne pouvait empêcher la réalisation définitive, car elle résistait inéluctablement de la nature même des choses. En un temps relativement court, la population esclave ne se composait déjà plus, en majorité que d'individus nés dans la colonie absolument façonnés à notre ressemblance, francisés, comme on disait alors. Bien des Européens prennent femme parmi les esclaves et quand les unions étaient légitimées par le mariage, la femme devenait libre, elle se gratifiait le nom de blanche, et les enfants naissaient libres. Autrement, ils suivaient la condition de la mère demeurée esclave, et parmi les maîtres des gens de sang mêlé, des gens de couleur. Les nuances se mêlent à l'infini, et les effets de l'atavisme y aidaient ; il advint que l'on rencontra bien souvent, dans la même famille, soit libre, soit esclave, des individus frères et sœurs, nés de même père et de la même mère, dont la coloration était différente. Cela n'empêche pas de réserver le nom de blanc à la catégorie des maîtres et la qualification de noirs aux esclaves. Quelquefois, l'esclave était presque blanc et même tout à fait blanc et blond comme un homme du Nord et le maître était noir ou d'un teint beaucoup plus foncé que son esclave. Celui-ci n'en était pas moins un noir et maître blanc en dépit du pigment étalé sous leur épiderme. De plus, les esclaves que la volonté du maître affranchirait ou qui achèteraient leur liberté, à prix d'argent, ou qui la recevaient de l'autorité en récompense de services exceptionnels ou qui ayant fait un voyage en France et ayant touché le sol de la mère patrie revenaient libres dans la colonie ou bien encore qui ayant été nommés tuteurs des enfants du maître ou ses exécuteurs testamentaires étaient de plein droit déclarés affranchis, ces esclaves devenus libres, de toute façon, passaient dans la catégorie des maîtres. « M. je suis un Blanc comme vous ». Combien de fois le voyageur européen a entendu ce mot de la bouche d'un Noir affranchi. Il n'y avait, en effet, au point de vue du droit mille différences entre les individus composant la population libre des colonies, soit qu'ils

vinssent de France, soit qu'ils fussent nés dans la colonie de pur sang français ou de sang mêlé, soit qu'ils eussent été admis à une date plus ou moins ancienne, par voie d'affranchissement dans la catégorie des hommes libres »<sup>805</sup>.

Par rapport à cet énoncé premier, la dénonciation qu'il fait ensuite de l'esclavage est tout à fait inattendue et est très en avance sur son temps.

« Ce fut un nouveau foyer de civilisation française qui bientôt rayonne, portant la vie, et répandant partout autour de lui, avec le nom français, l'influence du génie français. On croyait que pour faire prospérer les travaux aux colonies, il fallait y employer des bras esclaves. Ce fut une erreur et ce fut un crime. Un crime contre l'humanité, un crime universel commun à toutes les colonies et toutes les métropoles. Un crime qui s'autorisait de l'intérêt public, un crime que les idées de l'époque et des traditions de l'ancien monde absolvait et même encourageait et qui vous fait horreur aujourd'hui. Mais il ne s'agit pas de récriminer et de rechercher des responsabilités. Ce qui importe c'est de savoir quelle influence a eu l'introduction de cet élément dans la composition de notre population. C'est de savoir s'il a produit des effets de telles altérations que l'on puisse dire aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après la disparition totale de l'esclavage que notre île, française quand l'esclavage existait a cessé de mériter le nom de France d'outre-mer depuis que l'esclavage est aboli. »

Lorsque la loi dite Taubira reconnaissant l'esclavage comme un crime contre l'humanité a été adoptée en 2001 par les parlementaires, un siècle plus tôt la dénonciation avait déjà été faite par un intellectuel ayant réfléchi sur le cas de La Réunion.

Dans cet exposé, deux notions retiennent notre attention, celle du refus de l'esclavitude, c'est-à-dire la résistance à la traite dans la zone indianocéanique et celle de l'hybridité de l'esclavage réunionnais.

#### Le refus de l'esclavitude

Lorsqu'en 1767, le gouvernement français prend en charge directement les îles Mascareignes, il les ouvre à tous les Français en 1769. Le commerce se libéralise, le nombre de navires qui arrive à l'île de France, la seule à posséder de bonnes installations portuaires, s'accroît. Pendant la guerre d'Indépendance américaine, les îles font parler d'elles. Suffren tire un excellent parti des possibilités de l'île de France en tant que base navale. Des expéditions de course régulières quittent ces îles pour attaquer les caboteurs anglais dans les eaux indiennes. Entre la fin de la guerre d'Indépendance Américaine (1783) et le début des guerres de la Révolution (1793) l'intérêt commercial se déplace de l'Atlantique à l'océan Indien. Dans ce contexte, le trafic et le commerce d'Inde en Inde se développent. Vers la fin de l'Ancien Régime, les Mascareignes sont devenues le véritable chef-lieu des établissements français dans l'océan Indien. Les marchands des Mascareignes sont en relations non seulement avec les pays de l'océan Indien, mais aussi avec des contrées plus lointaines. (Philippines, Rio de Plata). Comme la traite des Noirs rapporte, ces biens sont recherchés par les navires qui circulent. La

<sup>805</sup> *Ibid.*, p. 29-32

situation des esclaves à bord est consignée dans les livres de bord, les procès-verbaux, les rapports remis à l'Amirauté par les capitaines des navires armés en Europe pour traiter en Afrique, car ils doivent rendre des comptes aux armateurs et aux actionnaires des compagnies négrières. Arrivés à Bourbon, certains capitaines qui ont connu des avaries ou subi des révoltes évoquent leurs malheurs devant notaire afin d'en obtenir un acte authentique. Pour les livres de bord, nous nous appuyerons ici sur le dépouillement réalisé par Auguste Toussaint et accessible grâce à son ouvrage publié en 1967, *La route des Îles. Contribution à l'Histoire Maritime des Mascareignes*. Pour les actes notariés, notre dépouillement qui est encore à ses débuts nous a permis de relever deux actes, mais il doit se poursuivre. Le nombre de révoltes ne peut être massif, mais ces documents permettent de cerner leur refus de l'esclavage, mais aussi d'autres faits singuliers sur ces trafics de captifs. En effet, les esclaves embarqués ne sont pas sûrs de toucher la terre en vie. En cas de mauvais temps, ils paient un lourd tribut. Le 26 décembre 1807, Etienne Couacaud capitaine de *La Minerve*, navire français venant de Zanzibar qui se rend à l'île de France avec deux cent soixante noirs, huit milliers de bastin en fil, huit milliers environ de riz blanc à bord, ne déplore que la perte de cinq Noirs jusqu'au 16 janvier 1808. Ce jour-là, il subit une violente tempête, il essaie d'y résister jusqu'au soir. Le temps étant devenu vraiment exécrable, l'eau envahissant le navire jusque dans l'entrepont, il est dans l'obligation de condamner les panneaux. Le lendemain, le vent et la mer lui ayant permis de faire ouvrir le grand panneau, il a la désagréable surprise de voir tous les Noirs morts et jetés sous le vent, amoncelés les uns sur les autres et baignés dans leur sang. Au total, cent trente et un Noirs appartenant à l'armement et trente-cinq de port permis ont été victimes de ce fatal événement. Parfois, le recrutement de personnes malades explique la forte mortalité à bord. Ainsi, le sous-lieutenant Charles Mangin, capitaine du navire français *L'Eugénie*, parti à Quiloa (Afrique orientale) pour recruter deux cent cinquante-deux Noirs quitte ce lieu le 9 avril 1791. Il est obligé de faire une relâche aux Seychelles, car pendant le trajet il en est mort soixante et onze noirs de diverses maladies : petite vérole, séringos ou scorbut, plaies gangréneuses. Il en vend dix en ce lieu compte tenu du danger de mort dans lequel ils se trouvent<sup>806</sup>.

Dans la zone indianocéanique, les négriers rencontrent aussi des difficultés lors du départ de leurs navires. Pour les captifs, c'est le moment à saisir pour gagner plus facilement la terre. Leur destin se joue là. Lorsque le navire est en haute mer, il leur est inutile d'agir, à moins de vouloir se suicider et condamner leur âme à l'errance. Compte tenu de l'importance du culte des ancêtres et du tombeau ancestral pour le Malgache, leur refus de quitter leur pays et de laisser derrière eux une partie de leur histoire est manifeste. *L'Alcyon* et *Le Vautour* étaient tous les deux mouillés à Mouroundave (côte occidentale de Madagascar) dans les Etats du roi Ramonay, quand le 27 octobre 1725, un peu après six heures du matin, les

<sup>806</sup> Auguste Toussaint, *La route des îles. Contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, SEVPEN, Paris, 1967, p. 357

esclaves parqués sur le négrier *Le Vautour* se sont révoltés. Massés sur le pont où l'équipage a l'habitude de les monter dès le soleil levant, pour prendre l'air, ils ont mis à profit l'absence momentanée du maître d'équipage et du tonnelier, partis en quête d'eau-de-vie, pour retrouver leur liberté. Ces captifs malgaches se sont emparés des outils « du tonnelier qui étaient dans un baril sur le pont, et de la hache qui servait à fendre le bois pour les cuisines ; se sont armés de pinces de fer et de haches... avec quelques boulets de canon, chevilles de fer que par négligence le charpentier n'avait pas apparemment fermés sous la clef comme il lui était ordonné ». Ils courent vers le second « lui déchargeant un coup de hache sur le derrière de la tête, qui ne porta qu'à faux, mais le couvrit de sang ». Celui-ci appelle à l'aide, esquive un boulet, reçoit un coup dans l'estomac puis, en chemise et en caleçon, escalade les haubans et se réfugie sur une vergue... ». Les Malgaches massacrent tous les membres de l'équipage rencontrés sur leur passage. Ils forcent la grande chambre pour récupérer des armes à feu. Ils coupent les amarres et laissent dériver le navire jusqu'à son échouage. Deux matelots en haut du grand mât, le second sur sa vergue esquivant les coups de lance d'un furieux, poussent l'Alcyon à intervenir. Celui-ci arme deux pirogues, mais les Malgaches font feu sur elles. Le second se jette à la mer. L'écrivain du *Vautour* qui s'est caché dans les soutes sort de sa retraite. Une chaloupe le recueille. Les Malgaches s'enfuient. Les uns à la nage, en dépit des caïmans dont la rivière est remplie, les autres sur des panneaux d'écoutille. « Etant sur le pont, le second vit les deux chaloupes de l'*Alcyon* et du *Vautour* faisant feu sur les Noirs qui se sauvaient à la nage et sur deux pirogues venues de terre les sauver »<sup>807</sup>.

Le 7 janvier 1775, Jean Michel Boudin devenu capitaine du senau<sup>808</sup> français, *La Flore*, après le décès du sieur Le Fagueys, se rend à Foulpointe où il mouille vingt-quatre heures plus tard, pour traiter pour le compte du propriétaire M. Savornin du Mardarik, la quantité permise de 121 têtes d'esclaves. Il quitte ce lieu le 17 mars pour se rendre à False Bay. Le 19 mars, la majeure partie de l'équipage est sur le pont. Les Noirs profitent de l'occasion pour enfoncer une porte de communication qui les sépare des femmes pénètrent dans la grande chambre et s'emparent des armes qui y sont. Quelques matelots qui ne sont pas de service s'étant réveillés tentent de les repousser, ils reçoivent plusieurs coups de sabre et d'armes à feu. Gourou cuisinier, René Gervais matelot, Pierre Rouzic matelot, meurent. Les officiers attirés par le tumulte et la révolte font tout ce qu'ils peuvent avec les gens d'équipage qui sont sur le pont pour faire descendre dans l'entrepont les esclaves qui obéissent. Pendant toute la nuit, les officiers et l'équipage quoique dépourvus de toute arme font les plus grands efforts pour contenir les révoltés qui, munis des armes du vaisseau se trouvent le 20 mars m'âtres de la grande écoutille et du senau. Ils proposent de mettre l'équipage aux fers et de manœuvrer le bâtiment, et menacent de tuer tout le monde si leur

<sup>807</sup> Quelques documents touchant la perte du négrier *Vautour* à Madagascar en 1725, R.T. II, p. 347-372.

<sup>808</sup> Voilier marchand gréé en brick.

proposition n'est pas acceptée. L'équipage ayant consenti d'être mis aux fers, les révoltés montent armés sur le pont, et font manœuvrer le bâtiment pour se rendre à terre. Après avoir mis le canot à l'eau en le brisant le long du bord, une pirogue, les planches, les madriers et autres bois, cent quatre esclaves se jettent à l'eau et se sauvent. Parmi eux se trouvent deux appartenant au Sr déclarant, six au Sr Rondineau second officier du senau. Après l'évasion des cent quatre, ils s'empressent d'enfermer les dix-sept autres, restés à bord. Ils les ont déferrés pour servir à la pompe. Lors de sa visite de l'entrepont, le capitaine remarque que tous les coffres ont été enfoncés et sont vides, plusieurs ont disparu, notamment deux de Pierre Néel, maître d'équipage du senau et de Pierre La Parast, mousse, décédés à Foulpointe. Il ne retrouve pas non plus, les malles des trois hommes tués au cours de la révolte. L'eau de vie et le vin ont été jetés par terre, les matelas déchirés, plusieurs bouteilles et flacons cassés<sup>809</sup>.

Après le décès du capitaine Mathurin Brégeon du navire français venant de Foulpointe *Le Tigre*, le second Dominique Roger l'a remplacé. Il déclare qu'il est parti le 15 septembre 1787, qu'il a mouillé à Foulpointe le 26, il a fait route vers l'île Bourbon où il a mouillé à Saint-Paul le 29. Il quitte Saint-Paul le 1<sup>er</sup> octobre et jette l'ancre à Port-Louis. Le 26 novembre, à 16 h 30, la chaloupe armée de six matelots étant à faire de l'eau, ne restant en ce moment à bord que six hommes bien portants, le capitaine très malade dans sa chambre, et deux matelots violemment atteints de fièvre, les noirs captifs étant tous enfermés se sont révoltés, et se sont emparés du bâtiment après qu'un officier et le charpentier aient été gravement blessés. Il a été demandé du secours au Sieur Dumaine, chef des traites pour le roi, et à Yavy chef du pays. Le Sieur Dumaine s'est transporté à la pointe aux bœufs, avec un caporal, les soldats et tous les Blancs à la solde du Roi, et y fait placer deux canons à la Rostaing, qu'Yavy s'est aussi porté sur les lieux avec tous ses gens armés de fusils et de sagayes, Il a été continuellement fait feu sur le navire le reste du jour et de la nuit, sans que les captifs aient voulu se rendre. Leur opiniâtreté a décidé d'engager Yavy à faire embarquer ses gens dans des pirogues et le restant des blancs de l'équipage dans la chaloupe, pour aborder le navire et s'en emparer le 27 novembre à huit heures du matin. Dominique Roger à la tête des Blancs de l'équipage et des gens d'Yavy, est monté à bord et s'est emparé du navire où l'on a trouvé douze esclaves blessés et quinze tués. Les autres bien portants au nombre de cent un s'étant jetés à la mer ont gagné la terre où les gens du pays s'en sont emparés et les ponts emmenés chez eux. La visite du navire a permis de constater les câbles et grellions coupés, les bas haubans, ceux de hune, et les manœuvres courantes et dormantes coupées, un jeu de voiles haché, tous les fers à nègres, barres d'écoutes, chaudières, outils de charpentiers, calfats, tonneliers perdus et jetés à la mer ; les vivres, vins et eaux de vie consommés et coulés, tous les emménagements du navire en pièces, la mâture endommagée, tous les dégâts commis par les esclaves révoltés et par les gens du pays qu'il n'a pas été

---

<sup>809</sup> Auguste Toussaint, *La route des îles. Contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*, p. 341-342

possible de contenir et qui menaçaient les officiers et le reste de l'équipage de tirer dessus et de sagayer. Les avaries sont estimées à 37475 livres. Le capitaine est décédé à Foulpointe le 29 novembre<sup>810</sup>.

Pour échapper au sort qui va leur réservé dans la terre d'accueil inconnue, les captifs sont déterminés et redoutables. Ils ont recours à la violence.

Le 15 février 1791, les trois matelots Jacques Durand, Guillaume Périon, Elie Gascoin, volontaires sont embarqués à Port-Louis sur le navire *Les Bons Amis*, commandé par le capitaine Goupilleau et appartenant au Sieur Maunier, armateur. Le 25, le capitaine déclare au greffe de l'île de France, après avoir prêté serment, qu'après avoir traité trente Noirs esclaves dont seize de différents âges et quatorze femmes, étant arrivés à Combaille le 7 octobre 1790 à l'effet de continuer la traite dès le lendemain 8, les Noirs quoiqu'aux fers deux à deux se sont révoltés à bord. Ils sont montés sur le pont comme il était d'usage pour prendre leur nourriture. Le même jour vers les 8 et 9 heures du matin, quelques-uns se sont saisis du Sieur Blanchard, second capitaine, l'ont jeté sur le pont à plat ventre et l'ont assommé à coups de bûches et quelques heures après l'ont jeté à la mer parce qu'il était mort. Pendant qu'on assassinait ce marin, le Sieur Goupilleau et le Sieur Dumaine accourus sur le pont ont été témoins des coups portés au Sieur Blanchard. Il a donné ordre au sieur Durand de mettre les Noirs aux fers plus étroitement et de les cramponner, mais la révolte a continué. Les Noirs se sont saisis de lui, lui ont asséné des coups de buches sur la tête et le corps, ils l'ont laissé baigné dans son sang. Comme ils l'ont cru mort et l'ont laissé là. Ils se sont mis à courir sur le Sieur Goupilleau. Cependant le Sieur Dumaine et deux matelots qui ont décidé de prendre les armes pour se défendre, mais ils n'ont pas eu suffisamment de temps. Ils ont poursuivi le capitaine jusque dans sa chambre et lui ont porté différents coups. Goupilleau s'est jeté à la mer par une des croisées de la chambre et s'est noyé. Un des matelots nommé Jacques Leguel croyant vouloir suivre le capitaine et s'enfuir dans la chambre, a été attrapé par les noirs, ils l'ont assommé d'un seul coup de buche et l'ont jeté à la mer.

Pendant que les Noirs accomplissaient ces actions, le sieur Durand s'est relevé sur le pont, Il est monté sur la hune de misaine presque sans connaissance pour éviter le mouvement et de là, il a demandé aux Noirs et surtout au chef de la révolte par la voix du Noir d'équipage qui était son interprète auprès d'eux de lui accorder la grâce. Ils lui ont crié de descendre de la hune qu'il ne serait pas tué. Il descendit. Les révoltés lui attachèrent les mains derrière le dos. Ils en firent de même avec Jean-Baptiste Royé et Elie Gascoin. Ils sont restés dans cette position pendant environ cinq heures, puis les Noirs de traite ont détaché leurs mains et leur ont dit que pour avoir la vie sauve, ils devaient les conduire à V iboullé. Ils acceptèrent l'ultimatum. Pendant la révolte, Perriau a été se cacher dans la suite sous des sacs de maïs. Durand dut demander au chef de la révolte la grâce de Perriau. Sa demande a été acceptée à la même condition. Lui et les autres Blancs avec les Noirs

---

<sup>810</sup> *Ibid.*, p. 345-346



d'équipage ont fait route pour Viboulle où ils sont arrivés le 11 octobre 1790. A leur arrivée et avant de descendre à terre à Viboulle, le chef de la révolte et les autres Noirs ses complices se sont emparés d'un sac contenant 8 à 900 piastres, volé dans la malle du capitaine, tous les habits, linges, hardes des officiers, matelots et volontaires du navire, la poudre et tout ce qui était dans le navire à l'exception des objets. Les Noirs révoltés sont descendus à terre et se sont sauvés.

Le captif existe comme bien dans le journal de bord des navires. Ce même document officiel pointe l'échec du négrier à transformer en biens, en objets négociables des êtres humains acharnés à se faire sujets de leur propre destin. Chaque fois qu'il conteste le projet social négrier, qu'il brise ses fers ou se jette à la mer, il revendique sa place de sujet historique et politique. Pour ne pas perdre la face et reprendre en main la situation, parfois le capitaine n'hésite pas à faire exécuter le chef de la révolte.

Le 10 mai 1780, le Sieur Joseph Caetanne Rodriguez, capitaine du navire de la *Saint-Antoine d'Almas*, est parti de Mozambique avec une traite de deux cent trente-sept esclaves, dont deux cent dix-sept chargés à frêt par le Sieur Pierre Antoine Monneron, négociant. Le 14 mai vers 10 heures et demie, tous les gens de l'équipage étant dispersés dans le vaisseau et occupés à différentes manœuvres, les esclaves de traite se sont révoltés. Le signal en a été donné par un nommé Bororo qui a saisi à la gorge le Sieur Le Bel, pilote de quart, qui était sur le gaillard d'arrière. Tous les esclaves se sont armés de tous les instruments qui se trouvaient sur le pont. Ils sont sortis en troupe de l'arrière du vaisseau où ils ont commencé à faire violence et à frapper. Le Sieur Le Bel a pu se dégager et s'est précipité dans sa chambre pour prendre son épée. Il est revenu sur le pont, il en a percé et tué plusieurs qui, de désespoir, se sont jetés à la mer. La vigueur avec laquelle ce pilote s'est battu, tué et blessé plusieurs des révoltés, a fait cesser la révolte, tous se sont réfugiés dans la cale. Il a fait fermer les écoutilles sur eux et après avoir fait préparer vingt-trois paires de fers qu'il avait, il les a fait remonter l'un après l'autre, il a fait enfermer les plus vigoureux et lier les autres avec des cordes. Après avoir fait désigner le chef de la révolte, tous ont montré au doigt le nommé Bororo, qui a reconnu qu'il a manqué son coup, mais qu'une autre fois, il ne le manquerait pas parce qu'il s'y prendrait mieux. Compte tenu de la détermination du chef des révoltés, de la faiblesse de son équipage contre deux cents hommes forts et vigoureux et la crainte de la confiance placée en Bororo par les autres esclaves, son équipage a accepté l'idée de sacrifier le chef des révoltés. Après avoir dressé le procès-verbal de cette délibération, il l'a fait lier et hisser au bout de la vergue de misaine où il l'a fait fusiller en présence de toute la traite et jeter à la mer. Au cours de cette révolte, le Sieur Castillon, pilote, a reçu sur la tête un coup de barre qui lui a ouvert le crâne, ce qui fait craindre pour ses jours ; que le 28 juin, se trouvant dans l'est des Maldives, considérant la longueur de son voyage, que les deux tiers de ses esclaves étant atteints du mal des yeux et plus de quatre-vingt-deux dans l'état le plus dangereux, manquant de vivres et d'eau, il a pris le parti de relâcher au port de Galle à la pointe du jour. Il a aperçu très près de lui un gros vaisseau qui par ses feux et sa poupe, lui sembla être un gros vaisseau de

guerre ou de Compagnie, que pour l'éviter, il prit la bordée du large, que pendant cette bordée, les courants le jetèrent sous le vent du port, il a été obligé de faire voile pour la baie de Trincomalé ; le 2 juillet à la pointe du jour, il se trouva à trois lieues au large de l'entrée de cette baie, dont les vents soufflant constamment du sud-ouest s'opposaient à son entrée ; il aperçut dans la Fausse Baye trois gros vaisseaux mouillés et sans pavillon ; qu'à onze heures et demie, il vit derrière lui un gros vaisseau qui avait toutes voiles dehors et gouvernait sur lui ; il arbora le pavillon portugais et à sept heures du soir, ce vaisseau étant par son travers le héla en anglais, et lui demanda s'il avait connaissance de l'escadre française, qu'ayant répondu que non, il le quitta ; les vents l'empêchant d'entrer dans Trincomalé, il résolut de faire route pour Tranquebar où il jeta l'ancre le 4 juillet. Il débarqua ses esclaves au nombre de cent cinquante-deux restants. Cinq ont été tués pendant la révolte, onze sont morts de leurs blessures et quarante-neuf décédés d'exténuation et de la maladie. Il a laissé les cent cinquante-deux esclaves entre les mains de M. Gignan, beau-père et correspondant de M. Monneron, que les esclaves étant presque tous hors d'état de se rembarquer, il a été expédié par M. Gignan pour Pondichéry y prendre un chargement pour cette île, qu'il s'y est rendu et a chargé de MM. Amalric, Michel et compagnie négociants français, divers balles, ballotins et ballots<sup>811</sup>.

Le capitaine Antoine Boudin K/Ozet du vaisseau français *La Pintade*, quitte le Mozambique le 13 mai 1783 pour se rendre à Quiloa pour y faire la traite des Noirs. Pendant la concrétisation de cette opération ayant déjà à bord deux cent quarante-trois Noirs esclaves, le 29 juillet, une révolte se déclare, formée par eux vers 11 heures du matin. Le sieur l'Anglois, second sur le vaisseau *La Pintade* est dangereusement blessé à la tête, son domestique, un Noir créole de Bourbon nommé Anasthazy est tué à ses côtés, ainsi qu'un matelot blanc nommé Jean Baptiste Fremier. Ils sont jetés à la mer par les mutins. Quelques autres personnes ont été grièvement blessées. Pour sauver leur vie et pour défendre la propriété de l'armateur, ses officiers et les autres membres de l'équipage ont été forcés de mettre à mort plusieurs de ces mutins ; une très grande partie s'est sauvée dans le canot du vaisseau retrouvé à terre<sup>812</sup>.

La tentative des captifs n'est pas toujours couverte de succès.

Emmanuel Le Joliff, capitaine du navire français *Le Navigateur* venant de Mozambique déclare qu'il est parti de l'île de France le 25 juillet 1803 pour se rendre à Mozambique. Il a fait escale à Ibo le 4 août, en est reparti le 9 août. Il est arrivé à Mozambique le 12 août, a quitté ce lieu le 25 septembre est arrivé à destination le 7 novembre. Le 2 novembre à huit heures du matin, une révolte a éclaté parmi les Noirs de sa cargaison. Aussitôt, son état-major et l'équipage s'étant armés se sont opposés aux entreprises des révoltés. Ils s'en sont rendus maîtres, après les avoir mis aux fers, pansé les blessés et calmé ceux que la crainte avait portés à se précipiter en bas ou à se cacher. Lors de la vérification du nombre de présents, il en

<sup>811</sup> *Ibid.*, p. 351

<sup>812</sup> *Ibid.*, p. 353

manque quatre captifs, dont deux à Mrs Desvaux et Hamon qui probablement se sont jetés à la mer<sup>813</sup>.

L'hybridité de l'esclavage bourbonnais.

Les esclaves venus à l'île Bourbon/La Réunion sont issus du bassin de l'océan Indien et au-delà : d'Anjouan, de Guinée, de l'Inde, d'Afrique, de Madagascar, de Malaisie. Ils sont Betsiléo, Hova, Sakalava ; les Mozambiques/Cafres incluent les Makondés, Maquois, Maravis, Mondjavao (Yao), Moussena (Sena), Mouquindo (Nquindo), Niamoese (Nyamwezi), Yambane (Nyambane), sans oublier les Abyssiniens, les Bambara. Et parmi ceux pris en Inde, des Bengalis, Lascars, Malabars, Télingas et Timourais, et en Asie, les Indonésiens. Dans quelle mesure le type d'esclavage africain, malgache ou asiatique n'a-t-il pas influencé l'esclavage mis en œuvre par les Européens aux Mascareignes ? Les Indiens et les Malais, dans une moindre mesure les Malgaches, travaillent souvent comme artisans ou domestiques, alors que les Africains sont employés généralement comme Noirs de pioche. La plupart du temps, les historiens qui ont repris les informations fournies par les voyageurs et les habitants dans leur fiche de ménage, attribuent la répartition des tâches aux stéréotypes ethniques des propriétaires, les Asiatiques étant plus propres, plus intelligents que les Africains, travaillant moins dans les champs. Il semble bien que les raisons pour lesquelles un nombre considérable d'Indiens et de Malais exerçaient les activités relativement privilégiées des esclaves à talent sont plus complexes. Dans l'Asie du Sud-Est, l'esclavage est urbain et domestique par nature ; les Européens qui s'approvisionnaient dans cette région ont pu transposer les croyances et les pratiques relatives à ce système servile aux Mascareignes. Autrement dit, le type d'occupation auquel étaient assignés ces esclaves dépendait plutôt du statut de l'esclavage de la région dont ils étaient originaires, de leurs capacités à acquérir des savoirs et des savoir-faire, que de prétendues aptitudes physiques.

Compte tenu du déséquilibre des sexes à l'île Bourbon, le métissage au sein du monde esclave traduit bien son hybridité pendant toute la durée de l'esclavage. Ce fait permet de saisir pourquoi dans cette île, pour faire entrer un esclave dans une colère folle, il fallait le désigner en utilisant le mot « nègre ». Ce terme est vécu comme l'insulte par excellence. L'esclave importé le refuse certainement, parce que ce terme est pour lui, synonyme d'esclave, de sauvage et l'esclave né dans l'île le rejette parce qu'il masque sa nature créole. Cependant, le mot « nègre » n'est que le mot latin *niger*, qui signifie « noir », appellation qui fait référence à la couleur de la peau. Le fondateur de la classification des êtres vivants disait qu'en histoire naturelle, il ne faut pas attribuer un trop grand crédit à la couleur, car il existe des Noirs, qui de prime abord, se distinguent des Nègres. C'est le cas des habitants du sud de l'Inde. La notion élémentaire du Nègre comprend certes la couleur, mais aussi certains traits spécifiques – le nez camard, large et plat, la bouche saillante, les lèvres épaisses, le bas du visage qui vient en avant - et une chevelure crépue. Les deux domaines nègres classiques sont

---

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 356-357

l'Afrique, dont les habitants ont révélé le Nègre à l'Antiquité, et l'Océanie dont une division porte le nom de Mélanésie, îles des Noirs.

Dans toute l'Afrique, l'esclavage est très répandu, qu'il s'agisse d'un signe extérieur de richesse (domestiques pour les palais ou eunuques pour les harems), d'un moyen de se défendre (mercenaires), d'un besoin industriel (artisans) et commercial (transporteurs de produits). Cet esclavage intérieur imposé par les féodalités locales aurait touché plus de la moitié des populations d'Afrique soudanaise avant le commerce triangulaire. Cet esclavage africain n'a rien à voir avec l'esclavage pratiqué par les Européens ou l'esclavage musulman. L'expression « captifs » est souvent privilégiée. En Afrique, la mise en captivité était avec l'amende, la sanction habituelle pour les crimes ne justifiant pas l'exécution capitale. Certains se livraient eux-mêmes en gage avec leur famille pour régler leur dette. Ces gagés ont la possibilité de se racheter, eux et leurs proches sous certaines conditions. Des délits antisociaux tels l'adultère et le vol entraînent la réduction en esclavage également. Les prisonniers de guerre, issus de conquêtes militaires, deviennent également esclaves militaires. Le sort du captif en Afrique ne ressemble pas à celui de l'esclave de traite. Le captif peut se marier, posséder des biens, avoir des serviteurs, il peut entrer en contact avec des personnes libres. Les mariages entre les enfants des captifs et ceux de leurs maîtres ne sont pas rares. Jusqu'à l'arrivée des Européens, les captifs sont considérés comme des individus utiles et précieux, dont la propriété entraîne des obligations spécifiques : la nourriture, habillement, abri et protection. Pour les rois et les nobles, les captifs sont le symbole de leur richesse, une nécessité de leur rang, Toute la vie des villes et des villages est caractérisée par cette protection qu'un homme puissant accorde à ses captifs. Les captifs occupent une position importante dans la société africaine. Chez les Bambaras, dans le Kaarta et dans la région de Ségou, les hommes libres subissent facilement la domination des captifs, dans la plupart des petits Etats de ces pays, l'autorité se trouve ordinairement entre les mains des Dion (captifs en Bambara), les chefs confient à leurs prisonniers leurs trésors, leur famille, leurs affaires, la conduite de leurs troupes, la foule des sujets n'est point choquée d'obéir à de pareils ministres. Quand un souverain monte sur le trône du Kaarta, le premier qui l'acclame est le chef des captifs. Il étale devant son souverain les trésors de la couronne. Le défaut principal du système vient de ce que l'esclave ou le captif est considéré comme le substitut de son maître. Il peut être emprisonné pour un crime commis par ce dernier. Il est parfois sacrifié à sa mort et enterré aux côtés de son propriétaire. « La mort des personnes de qualité entraîne celle d'un grand nombre de leurs esclaves ». Seuls les prisonniers de guerre sont vendus en dehors de leur communauté et emmenés loin de leur pays natal. L'Afrique n'a pas connu les formes absolues de l'esclavage propres à l'antiquité méditerranéenne classique ou à l'Amérique coloniale. Les grands domaines agricoles esclavagistes, les ateliers artisanaux à main-d'œuvre servile y ont été toujours inconnus ou ne sont apparus qu'à titre tout à fait exceptionnel.

L'Afrique n'a pas connu de révolte, il n'y a eu ni Spartacus<sup>814</sup>, ni Pougatchev<sup>815</sup>.

A Madagascar, l'esclavage constitue depuis le XII<sup>e</sup> siècle la toile de fond de la vie politico-économico-culturelle des communautés malgaches. La traite internationale à partir de l'arrivée des Hollandais au début du XVII<sup>e</sup> siècle n'a fait qu'amplifier le phénomène. Les Anglais et les Français rendent le trafic d'esclaves plus florissant pendant les deux siècles suivants. Dans sa thèse de doctorat de droit soutenue à l'université d'Aix-Marseille et parue en 1899 sous le titre *De la condition de l'esclave dans la société malgache avant l'occupation française*, Ed. C. André dit que l'esclave malgache n'est pas l'esclave africain. Dans cette société divisée en castes, l'esclave appartient à la dernière de toutes. Il s'accommode de son rang. Pour le supprimer, il faut s'attaquer à l'édifice social lui-même, abolir le régime de castes qui interdisait à qui que ce soit de l'élever au-dessus de sa condition. L'esclave malgache doit sa manière d'être à la conquête, à l'issue d'une guerre de tribu à tribu, de village à village, les vaincus sont emmenés en captivité ou réduits à l'état d'esclave avec leurs femmes et leurs enfants, à la naissance, car le ventre donne le statut à l'enfant, à certaines dispositions de la loi, notamment en cas d'impossibilité de rembourser une dette, et à l'importation. Les vaincus réduits en servitude voyaient leurs descendants subir leur dure condition. L'enfant suit la condition de sa mère. Une femme libre ne doit pas avoir de relation avec un esclave, si elle ne veut pas être chassée de sa caste et devenir esclave. Par l'hérédité, l'esclavage devait se maintenir et se perpétuer indéfiniment. L'insolvabilité est une cause de perte de la liberté

---

<sup>814</sup> Chef d'esclaves révoltés contre Rome (mort en Lucanie -71). Ancien berger thrace, bâti en athlète, il s'échappa d'une école de gladiateurs de Capoue (-73) avec 73 compagnons. Ils se réfugièrent au sommet du Vésuve d'où l'infanterie romaine ne put les déloger. Des milliers d'esclaves fugitifs vinrent rejoindre Spartacus qui défait les unes après les autres les armées romaines, dont la majeure partie était hors d'Italie et fit d'immenses ravages en Italie. Spartacus fut finalement vaincu par Crassus et tué dans la bataille près de Silare en Lucanie (-71). Ce fut la plus grave et la dernière des grandes révoltes serviles.

<sup>815</sup> Fils d'un cosaque propriétaire terrien, Pougatchev prit part à la guerre de Sept Ans contre la Prusse, et à la guerre russo-turque (1768-1774). Emprisonné à Kazan comme déserteur, il s'évada en 1773 et apparut dans les steppes à l'Est de la Volga, se proclamant tsar sous le nom de Pierre III et promettant aux paysans l'abolition du servage. Les forts de Iassik et Tatchichev furent pris d'assaut par ses troupes et en octobre 1773 les rebelles de Pougatchev assiégèrent la ville d'Orenbourg. Les cosaques de l'Oural, les serfs et les ouvriers en Bachkirie, Mordovie, Oudmourtie, à Touva, ainsi que les Tatars et les Maris, se rallièrent à son mouvement. En février 1774, ayant réuni plus de 30 000 hommes, Pougatchev occupa Tcheliabinsk. Son plan était de s'emparer d'Orenbourg et de marcher vers Saint-Pétersbourg par Kazan et Moscou, mais Orenbourg résista et Pougatchev fit l'erreur stratégique d'y concentrer ses forces. En avril 1774, après une série de défaites, l'armée insurrectionnelle fut obligée d'abandonner Tcheliabinsk, Kourgan et Orenbourg et de se retirer dans l'Oural. En juillet 1774, il s'empara de Kazan dont seul le Kremlin résistait. Battu par le général Mikhelson, il passa sur la rive droite de la Volga et, soulevant les cosaques du don, y déclencha une nouvelle jacquerie pendant laquelle les villes de Kourmych, Alatz, Saransk, Penza, Petrovsk, et Saratov furent prises d'assaut. Catherine renforça l'armée de Mikhelson et mit à la tête de Pougatchev, qui abandonna le siège de Tsaritsyne et se réfugia dans la steppe. Livré par les cosaques au général Souvorov, il fut transporté dans une cage en fer à Moscou et décapité le 10 janvier 1775.

pour le débiteur et les siens. Les dettes les plus criardes ont pour origine la passion du jeu.

La classe des esclaves ou des andevo, se divise en deux groupes bien distincts : la première composée des esclaves connus sous le nom de Tangita : ceux qui ont les cheveux crépus, la seconde est composée des serfs royaux, appelés olomanity, les hommes noirs. Selon la tradition Ralambo qui régnait en Imerina à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle a été le premier possesseur d'esclaves. Les andevo sont divisés en cinq catégories :

Les esclaves familiers qui occupent au foyer domestique une place enviée et qui fait partie intégrante de la famille, ils pilent le riz, cherchent de l'eau, épouillent le maître ou la maîtresse

L'esclave agricole chargé à la campagne de cultiver les rizières, de remuer la terre

L'esclave pasteur chargé de la surveillance et de la garde des troupeaux de bœufs, de porcs, de dindons et d'oies

Les esclaves commerçants qui tiennent le petit commerce sur les marchés et s'enrichissent tout en faisant la fortune de leurs maîtres jouissent d'un honorable crédit. Fouetter les esclaves ne servait pas seulement à les punir, mais c'était une manière de les dominer, de les impressionner, de leur rappeler leur servitude.

Les esclaves porteurs de marchandises sont toujours en chemin, ils échappent à la surveillance régulière du maître, le plus heureux de toutes les catégories.

Le maître considère son esclave comme un des siens, comme un membre de sa famille. Cet esclave est une chose, son bien, au même titre que sa rizière, que son bœuf, mais c'est une chose intelligente, susceptible d'intérêt et d'amitié. Le maître a de la considération pour lui. L'esclave exécute volontairement sa quote-part des travaux domestiques et il peut s'en affranchir moyennant une compensation versée à son maître ou à ses compagnons de servitude. Les femmes sont chargées du ménage. L'esclave est chargé des petites industries domestiques, fabrique les nattes où son maître repose, tisse les étoffes grossières nécessaires à la famille, la femme fait tantôt de la dentelle de soie, tantôt des lambas multicolores très prisés des Européens. Ces lambas de soie sont destinés à servir de linceuls au maître. L'homme est chargé de l'entretien de la case. L'esclave agricole s'occupe de la culture des rizières de son maître. Des champs de manioc et de canne à sucre. Sa femme l'aide dans ses travaux, surtout au repiquage du riz. Ses enfants excitent les bœufs lors du pétrissage des rizières. L'esclave pasteur surveille les troupeaux de bœufs et les conduit au loin au pâturage. Il élève les porcs et donne des soins minutieux aux dindons de l'Emyrne dont la réputation n'est plus à faire. Il s'occupe de marché et de la vente des produits. L'esclave commerçant ne se livre pas qu'au petit commerce, mais il y excelle. L'esclave porteur est le plus joyeux nomade que l'on puisse imaginer. Il parcourt les sentiers à travers les rizières et les forêts et ne séjourne jamais deux jours et nuits dans la même localité. L'esclavage malgache présente un caractère patriarcal. L'esclave agricole tout en donnant des soins assidus à la rizière de son maître cultive en même temps sa rizière

particulière qu'il devait à la générosité du maître. Le pasteur peut surveiller son troupeau en menant au pâturage celui du maître. Le commerçant travaille pour lui tout en gérant les intérêts de son maître, il arrondit son pécule. Quant à l'esclave porteur, son maître se suffit d'un maigre tribut sur le salaire de la route. Quel que soit le genre d'occupation assigné aux esclaves ou choisi par eux en moyenne le service du maître ne leur demande que le douzième de leur temps. Ils étaient libres de leurs mouvements le reste de la journée et pouvaient se louer à ceux qui voulaient les employer, quitte à donner à leur maître une part plus ou moins grande de leur salaire.

Les formes d'esclavage pratiquées dans les pays de recrutement des esclaves introduits à l'île Bourbon, ont été confrontées à l'esclavage mis en œuvre par les Européens qui sont venus tenter fortune dans cette île. L'esclavage bourbonnais présente un caractère hybride et se distingue par sa singularité.